

LE LEXIQUE THÉÂTRAL

- **Acte** (n.m.) : Nom des parties majeures d'une pièce, fixées à l'origine en fonction de la durée de vie des bougies qui éclairaient la scène.
- **Aparté** (n.m.) : parole qu'un ou plusieurs personnages prononcent à l'écart des autres personnages sur scène. Le public en est l'auditeur privilégié
- **Coup de théâtre** (n.m.) : brusque changement dans le déroulement de l'action, qui provoque un effet de surprise.
- **Didascalie** (n.f.) : indication scénique donnée par l'auteur sur le décor, les déplacements, les gestes, les mimiques et les sentiments des personnages.
- **Dialogue** (n.m.) : paroles qu'échangent deux personnages d'une pièce de théâtre.
- **Dramaturge** (n.m.) : auteur d'une pièce de théâtre.
- **Gestuelle** (n.f.) : ensemble des gestes, des mouvements de certaines parties du corps, visant à illustrer les sentiments ressentis et les actions jouées par les comédiens.
- **Mimique** (n.f.) : mouvement du visage visant à illustrer les sentiments ressentis et les actions jouées par les comédiens.
- **Mise en scène** (n.f.) : art de donner vie au texte théâtral imaginé par le dramaturge en coordonnant tous les éléments nécessaires à sa création (décor, costumes, accessoires, lumière, bruitages, jeux des acteurs, etc.)
- **Monologue** (n.m.) : texte dit par un personnage seul sur scène (dont seul le public prend connaissance)
- **Quiproquo** (n.m.) : malentendu, situation de méprise où un personnage va prendre un élément pour ce qu'il n'est pas.
- **Réplique** (n.f.) : ensemble des phrases que dit un personnage avant que le suivant ne prenne la parole.
- **Scène** (n.f.) : 1. Terme désignant l'espace où se joue une pièce de théâtre. 2. Sous-division d'une pièce de théâtre, à l'intérieur d'un acte, correspondant traditionnellement à l'entrée ou la sortie de scène d'un ou plusieurs personnages.
- **Stichomythie** (n.f.) : alternance rapide de répliques très courtes.
- **Tirade** (n.f.) : longue réplique d'un personnage.

Les règles du théâtre classique au XVIIe siècle

- **Bienséance** (n.f.) : conformité aux conventions littéraires, artistiques et morales d'une époque. Dans le théâtre classique, on ne montre pas sur scène les combats ni la mort des personnages. Cela nous est rapporté par des récits.
- **Unités (la règle des trois)** : règles classiques à respecter (au XVII^e siècle notamment) par les dramaturges lorsqu'ils écrivent une pièce de théâtre : unité d'action, de temps et de lieu.
 - > « *Qu'en un jour, qu'en un lieu, un seul acte accompli / Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.* » (Boileau)
- **Vraisemblance** (n.f.) : caractère de ce qui est crédible, ce qui semble vrai. À l'époque classique, la vraisemblance consistait à n'inclure dans l'intrigue que ce que la morale pouvait considérer comme envisageable.

Les différents genres théâtraux

- **Comédie** (n.f.) : pièce de théâtre qui fait rire ou sourire les spectateurs par la situation des personnages ou la description des mœurs et des caractères et dont le dénouement est heureux.
 - > *Le Mariage de Figaro de Beaumarchais.*
- **Drame** (romantique) (n.m.) : genre théâtral qui apparaît au début du XIX^e siècle, en réaction aux règles traditionnelles des comédies et tragédies classiques. On y mélange les tons et les personnages comiques et tragiques. Victor Hugo en est un des théoriciens.
 - > *Hernani de Victor Hugo.*
- **Farce** (n.f.) : courte pièce de théâtre visant à faire rire le public, à partir de situations cocasses, où les personnages sont largement ridiculisés.
 - > *La Farce du cuvier de Molière.*
- **Tragédie** (n.f.) : pièce de théâtre, mettant en scène des personnages illustres, dont l'issue est généralement funeste et dont les actions sont soumises à la fatalité.
 - > *Phèdre de Racine.*
- **Tragi-comédie** (n.f.) : pièce de théâtre dont les personnages sont aux prises avec le malheur mais dont l'issue est positive.
 - > *Le Cid de Pierre Corneille.*